



04-2018'

COMMUNE DE FECHAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 27 février, à 18 heures 30, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la Présidence d'Alain WALLART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : 19 février 2018

Étaient présents :

Alain WALLART, Sylvain CHARLET, Anne-Marie DUPAS, Jacques-Philippe BERNARD, Mariannick JASPART, Madeleine CARPENTIER, Jacques Alphonse BERNARD, Patricia VANHAELEWYN, Pascal JASPART, Alexandre MORET, Liliane LACOUR, Michel LOCQUET, Françoise BERNARD, Eric VOLCKCRICK, Jean-Baptiste MORTREUX,

Absents/Excusés:

| | | |
|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Véronique SELTENSPERGER | donne procuration à | Patricia VANHAELEWYN |
| Véronique FAUQUEUX | donne procuration à | Jean-Baptiste MORTREUX |
| Rebecca BALEMBOIS | donne procuration à | Sylvain CHARLET |
| Francis POULAIN | donne procuration à | Jacques Alphonse BERNARD |

Secrétaire de séance

Anne-Marie DUPAS

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Vu la délibération n°44 en date du 5 décembre 2017,

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'article 51 du règlement du cimetière :

ARTICLE 51 :

La famille pourra si elle le souhaite apposer une stèle de dimension 50 cm x 50 cm de couleur rose de la clarté avec comme seule inscription le nom et prénom du défunt, sa date de naissance et de décès ainsi qu'une photo.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de modifier le règlement du cimetière comme exposé ci-avant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Alain WALLART

